

Une rente du gouvernement canadien est un revenu annuel fixe acheté du gouvernement fédéral et servi par lui. La rente est versée mensuellement la vie durant, ou la vie durant et garantie pour une période d'années. La rente minimum est de \$10 et le maximum, de \$1,200 par année ou l'équivalent actuariel si la rente doit être réduite du montant des paiements versés sous le régime de la loi sur la sécurité de la vieillesse. La rente peut être différée ou immédiate. Les rentes différées sont achetées par des primes périodiques ou une prime unique. Les contrats de rente immédiate assurent un revenu immédiat. Les rentes sur l'État peuvent maintenant être calculées de façon à être réduites de \$40 par mois à l'âge de 70 ans alors qu'interviennent les paiements versés en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Le capital et l'intérêt du créancier sont inaliénables et insaisissables. S'il meurt avant l'échéance de sa rente, tous les fonds versés sont remboursés à l'acheteur ou à son représentant légal avec intérêts. La loi autorise des contrats de rente collectifs permettant aux employeurs d'acheter des rentes en faveur de leurs employés ou aux associations d'en acheter en faveur de leurs membres; l'argent servant à l'achat provient en partie du salaire des employés et en partie des contributions des employeurs. Les plans collectifs actuellement en vigueur s'étendent à une foule d'industries et à plusieurs corps municipaux. Les rentes provenant des contrats individuels sont imposables quant à l'intérêt payé et exonérées quant au capital remboursé; les rentes provenant de plans de pension approuvés sont entièrement imposables, mais l'employé et l'employeur ont droit, chaque année, à une exonération de leurs contributions annuelles.

Du 1<sup>er</sup> septembre 1908, date de l'entrée en vigueur du régime, jusqu'au 31 mars 1954, le nombre de contrats et de certificats de rente émis, exception faite des remplacements, a été de 368,690. Au 31 mars 1954, la valeur annuelle des 64,405 rentes servies était de \$30,281,536 et le nombre de contrats de rentes différés s'élevait à 261,277. Le montant global des primes au 31 mars 1954 était de \$837,667,308.

Au 31 mars 1954, 949 sociétés, institutions et associations (940 le 31 mars 1953) avaient des contrats de rente avec le gouvernement. En vertu de ces contrats, 147,523 employés ou membres détenaient des certificats de rente différée, contre 137,537 un an auparavant. Le nombre des certificats délivrés sous le régime des caisses en 1953-1954 était de 13,161, contre 13,634 l'année précédente.

#### 4.—Rentes sur l'État: contrats et prix d'achat, années terminées le 31 mars 1935-1954

NOTA.—Les chiffres des années 1909 à 1934 figurent à la p. 887 de l'Annuaire de 1942

Année	Contrats et certificats	Prix d'achat	Année	Contrats et certificats	Prix d'achat
	nombre	\$		nombre	\$
1935.....	3,930	13,376,400	1945.....	15,796	33,076,436
1936.....	6,357	21,281,981	1946.....	25,538	46,954,536
1937.....	7,806	23,614,824	1947.....	43,585	72,009,764
1938.....	5,724	13,550,483	1948.....	40,945	75,067,827
1939.....	8,518	18,189,319	1949.....	36,332	64,311,116
1940.....	9,014	20,001,533	1950.....	21,078	63,133,242
1941.....	11,994	18,803,645	1951.....	21,775	59,648,323
1942.....	8,593	19,630,645	1952.....	17,038	57,548,671
1943.....	9,608	20,415,365	1953.....	18,433	62,787,282
1944.....	19,354	26,600,098	1954.....	18,466	64,380,327